



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la résolution 2317 (2016) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et les obstacles qui entravent cette opération.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)  
sur la Somalie et l'Érythrée  
(Signé) Kairat **Umarov**



**Lettre datée du 18 septembre 2018, adressée au Président  
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions  
751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée  
par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires  
et Coordonnateur des secours d'urgence**

Conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la résolution 2385 (2017) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport demandé sur la suite donnée aux paragraphes 33 et 34 de la résolution et sur les obstacles entravant l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie.

Comme aux fins des 12 rapports précédents, les membres de la communauté humanitaire travaillant en Somalie ont défini le terme « partenaire d'exécution », qui apparaît au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) du Conseil, comme suit :

« Partenaire d'exécution » – organisation non gouvernementale (ONG) ou organisation locale qui a fait l'objet de la part d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale d'un contrôle de précaution destiné à établir sa bonne foi, et qui fait rapport au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Somalie, à sa demande, sur les mesures d'atténuation. Les partenaires d'exécution présentent les caractéristiques suivantes :

- a) L'organisation intervient dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie (ou du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie) ;
- b) L'organisation fait partie d'un groupement matriciel de type 3W (Who does *What* and *Where* – Qui fait quoi et où).

Je reste à votre disposition pour toutes questions sur la teneur du rapport ou tous éclaircissements sur la situation humanitaire en Somalie.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires  
et Coordonnateur des secours d'urgence  
(*Signé*) Mark **Lowcock**

## Rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

### Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2385 (2017) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux résolutions 1916 (2010), 1972 (2011), 2060 (2012), 2111 (2013), 2182 (2014), 2244 (2015) et 2317 (2016) et au paragraphe 34 de laquelle le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport le 15 octobre 2018 au plus tard sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait. Il s'agit du treizième rapport présenté en application des résolutions susmentionnées.

2. Le présent rapport porte sur la période de septembre 2017 à septembre 2018 et traite principalement de l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux populations des régions qui sont sous le contrôle ou dans la zone d'influence du Mouvement des Chabab, qui, en vertu du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité, a été inscrit le 12 avril 2010 sur la liste des personnes et entités désignées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Comme dans les 12 rapports précédents (S/2010/372, S/2010/580, S/2011/125, S/2011/694, S/2012/546, S/2012/856, S/2013/415, S/2014/177, S/2014/655, S/2015/731, S/2016/827 et S/2017/860), on y trouve des informations sur les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et leurs conséquences opérationnelles, ainsi que sur les mesures prises pour remédier aux risques liés à la politisation, à l'utilisation irrégulière et au détournement de cette aide. Il a été établi en s'appuyant sur les renseignements recueillis auprès des organismes humanitaires œuvrant en Somalie et sur les informations fournies par le Groupe de la gestion des risques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Somalie.

### Situation humanitaire

3. La situation sur le plan de la sécurité alimentaire a continué de s'améliorer mais les besoins demeurent aigus chez les déplacés, qui font partie des plus vulnérables et nécessiteux en Somalie. Le nombre de personnes qui ont besoin d'aide est de 4,6 millions environ, alors qu'il était de 5,4 millions entre février et août 2018. L'amélioration de la sécurité alimentaire tient à la poursuite des activités humanitaires et au fait que les pluies de la saison *gu* (d'avril à juin) ont été supérieures à la moyenne. La saison de 2018 a été la plus humide que la Somalie ait connue ces dernières années et les récoltes de céréales ont atteint les niveaux les plus élevés enregistrés depuis 2010. On prévoit pour la prochaine saison *deyr* des pluies plus abondantes que la moyenne, ce qui devrait renforcer encore la sécurité alimentaire.

4. Cela étant, les améliorations récentes de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire sont fragiles et les besoins humanitaires en Somalie restent très importants. Le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide reste supérieur à ce qu'il était avant la crise provoquée par la sécheresse en 2016. Les groupes vulnérables, en particulier les agriculteurs et les éleveurs, ne se sont pas relevés des pertes importantes subies par suite de la sécheresse. Par conséquent, l'insécurité alimentaire liée à la crise et la situation d'urgence persistent dans le pays. Les besoins humanitaires sont dus à l'intensification des déplacements de population durant la sécheresse, les habitants des zones rurales difficiles d'accès ayant dû partir chercher de l'aide dans les zones peuplées auxquelles les agents humanitaires pouvaient accéder plus facilement. Il y a eu encore en 2018 de nouveaux déplacements causés

par le conflit et d'autres facteurs, notamment la pénurie de vivres, la réunification des familles, les soins de santé, les possibilités d'éducation, l'insécurité et la quête de meilleures conditions d'existence. Selon les estimations, il y aurait actuellement en Somalie 2,6 millions de déplacés, qui vivent dans la détresse dans des zones urbaines et périurbaines et qui ont constamment besoin d'assistance en matière de services de base. Les déplacés représentent environ 58 % des 1,5 million de personnes qui ont besoin d'une aide d'urgence, dont la majorité sont des enfants.

5. Malgré l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire, les taux de malnutrition sont toujours élevés dans le pays, en particulier chez les déplacés, hautement vulnérables. L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans demeure dans l'ensemble inchangé en raison de la prolongation du conflit, de l'insuffisance des services et de la persistance des effets de la crise provoquée par la sécheresse de 2016. On estime à 954 000 le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, dont 173 500 auraient besoin de soins vitaux d'urgence. La situation devrait empirer entre août et octobre, en particulier dans le nord du pays, et dans les zones qui accueillent un grand nombre de déplacés. Le risque d'expulsion s'accroît pour les déplacés, qui sont souvent les plus vulnérables ; depuis le début de l'année, plus de 204 000 personnes ont déjà été expulsées, soit autant qu'en 2017.

## **Interventions humanitaires**

6. Les partenaires humanitaires ont continué de fournir une aide vitale et des moyens de subsistance. Chaque mois, près de 2 millions de personnes reçoivent une aide alimentaire et plus de 755 000 personnes bénéficient d'un accès temporaire à une eau sans risque sanitaire. Entre janvier et août, des services de santé ont été assurés à plus de 2 millions de personnes, dont la plupart se trouvent dans des zones touchées par les inondations. Au cours de la même période, le Groupe de la nutrition a traité 154 544 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. De nouveaux cas de diarrhée aqueuse aiguë, de choléra et de rougeole continuent d'être signalés, mais ils sont beaucoup moins nombreux qu'en 2017, principalement grâce aux campagnes de vaccination menées en 2017 et 2018, au cours desquelles plus de 4,4 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole. Des campagnes de vaccination de routine contre la tuberculose, le tétanos et la rougeole sont en cours.

7. L'opération humanitaire menée en Somalie continue d'être insuffisamment financée ; il faut que la communauté internationale maintienne son aide et son soutien financier pour permettre au pays de faire face aux crises actuelles et futures. Cette année, les donateurs ont généreusement contribué à hauteur de 577 millions de dollars des États-Unis au financement du Plan d'aide humanitaire, montant qui vient s'ajouter aux 179 millions de dollars reçus en dehors du cadre de l'appel de fonds. Toutefois, le montant total des contributions reçues au titre de l'aide humanitaire est considérablement plus faible par rapport à la même période en 2017. Si l'aide généreuse reçue promptement l'année dernière a permis aux partenaires humanitaires de sauver des vies, de poursuivre leurs interventions et d'éviter la famine, l'insuffisance des fonds recueillis cette année risque d'entraver la fourniture des services essentiels. Le déficit risque en particulier d'entraîner l'interruption des services assurés aux groupes de déplacés, notamment des services d'éducation, de santé, de nutrition, d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène. Un financement soutenu est indispensable pour permettre aux organismes humanitaires d'intensifier les activités d'acheminement de l'aide vitale et, à terme, aux collectivités touchées de s'engager sur la voie du relèvement.

## Difficultés d'accès et conséquences opérationnelles

8. Les organismes humanitaires travaillent toujours dans des conditions très difficiles en Somalie. La sécurité des opérations humanitaires reste une préoccupation majeure, les conditions de sécurité étant toujours précaires et imprévisibles. Durant les huit premiers mois de 2018, plus de 85 actes de violence ont été commis contre des organismes humanitaires ; sept agents humanitaires y ont trouvé la mort, 12 ont été blessés, 18 ont été enlevés et 12 ont été arrêtés et placés en détention provisoire. Plus de 80 % de ces actes se sont produits dans le sud et le centre de la Somalie, et la moitié des agents décédés ou blessés se trouvaient à Mogadiscio. Ces actes sont de nature variée : on dénombre aussi bien des attaques ciblées que des cas de violence fortuite. Des atteintes à la sécurité plus ou moins graves ont été commises, les plus graves étant le meurtre, l'enlèvement contre rançon, la séquestration, l'expulsion, le pillage et la destruction délibérée de biens ou de locaux, l'arrestation et la détention, et les moins graves étant les menaces orales et écrites. Comme les années précédentes, la plupart des acteurs humanitaires tués ou blessés l'ont été comme suite aux dommages collatéraux des attaques commises dans les quartiers peuplés de Mogadiscio. Les assassinats se multiplient également dans la capitale. Bien que ceux-ci visent dans la plupart des cas les agents de l'État et le personnel de sécurité, il est arrivé que des agents humanitaires soient également pris pour cible, aussi bien à Mogadiscio que dans d'autres régions. En mars, par exemple, les Chabab ont revendiqué la responsabilité d'une attaque dirigée contre un agent humanitaire, qui a été tué par un engin explosif improvisé planté dans son véhicule.

9. Bien que durant les huit premiers mois de 2018, seuls cinq agents humanitaires enlevés par les Chabab aient fait l'objet d'une demande de rançon, contre 25 durant la même période en 2017, le nombre d'enlèvements d'agents humanitaires demeure en général élevé (18 en 2018 et 31 en 2017). À l'issue de négociations menées au niveau local, 17 des 18 personnes enlevées en 2018 ont été relâchées. Une expatriée travaillant pour un organisme humanitaire international, qui a été enlevée le 2 mai 2018, est toujours détenue par ses ravisseurs. Les effets de ces enlèvements sont ressentis par les organismes touchés mais aussi par la population qui a besoin d'aide et de protection et qui se retrouve souvent privée d'assistance lorsque les organismes en question décident de réduire ou de suspendre leurs opérations. C'est ainsi qu'au début d'août 2018, par suite de la détention prolongée d'un membre de son personnel, le Comité international de la Croix-Rouge a réduit ses activités en Somalie, ce dont se sont ressenties les personnes qui dépendent de ses programmes d'aide et de protection. En août, cinq membres du personnel d'une organisation humanitaire qui procédaient à l'enregistrement des bénéficiaires d'un programme dans la région de Gedo (Djoubaland) ont été contraints d'interrompre leur activité, la population locale les ayant pressés de partir immédiatement car des militants des Chabab se rapprochaient du village ; l'organisation a dû envisager une autre localité pour l'exécution du projet.

10. Le Mouvement des Chabab se montre toujours hostile envers la plupart des organisations humanitaires et s'attaque au personnel et aux biens de celles-ci. Il continue d'ordonner à la population locale de ne pas accepter l'aide de certaines organisations et de punir les collectivités qui n'obéissent pas. C'est ainsi que le 26 mai, des éléments du groupe ont enlevé trois bénéficiaires d'un programme travail contre rémunération qui participaient à un projet de captation des eaux dans la région de Bay (Sud-Ouest), auquel les Chabab avaient interdit à la population locale de participer. En janvier 2018, dans le Bas-Chébéli (Sud-Ouest), les Chabab ont détruit à l'engin explosif improvisé un site de construction d'installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène géré par un organisme humanitaire, et en mars, ils ont détruit un point d'eau construit par une organisation

humanitaire à K50 dans le Bas-Chébéli (Sud-Ouest). Cette dernière attaque a privé quelque 5 000 personnes et un nombre indéterminé de têtes de bétail d'accès à l'eau.

11. Le nombre d'actes de violence associés au désordre et au pillage d'articles de secours a augmenté durant le deuxième trimestre, les interventions humanitaires s'étant intensifiées pour faire face aux effets des inondations survenues entre avril et juin 2018. Cela s'était déjà produit en 2017, comme suite au renforcement des interventions d'aide aux victimes de la sécheresse. La majorité des 26 actes de violence qui ont été commis contre des agents humanitaires durant la saison des pluies *gu* de 2018 était liée à la distribution de l'aide. Par conséquent, pour éviter que la distribution de l'aide soit perturbée, il a été demandé instamment aux organisations humanitaires de mieux planifier ces activités, notamment en y associant les collectivités locales, le cas échéant, et en réglant en toute transparence les plaintes des personnes mécontentes de la sélection des bénéficiaires.

12. Il arrive de plus en plus fréquemment que des personnes armées tentent de forcer les agents humanitaires à inclure eux-mêmes ou leurs proches parmi les bénéficiaires de l'aide. Durant les huit premiers mois de 2018, plus de 20 de cas de ce type ont été enregistrés. Des personnes armées ont non seulement menacé les agents humanitaires mais, dans certains cas, elles ont également fait main basse sur les fournitures de secours ou confisqué le matériel. Par exemple, en mai, à Hobyo (Galmudug), un homme armé s'étant vu refuser de faire partie des bénéficiaires d'un projet humanitaire parce qu'il ne remplissait pas les conditions requises a tiré sur un véhicule humanitaire, blessant un agent. En juin, à Laascaanood dans la région de Sool, dans le nord du pays, des miliciens de clan armés ont interrompu une distribution et pillé des articles de secours. L'un d'eux a tiré sur deux déplacées, qui ont été blessées, et un agent humanitaire a été poignardé. Dans un autre cas impliquant des forces de sécurité du Galmudug, en août, des fournitures de secours ont été volées sous la menace d'armes à feu. Dans les cas impliquant des agents de l'administration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires informe immédiatement les autorités concernées aux niveaux fédéral et régional, qui lui promettent généralement de collaborer avec les organisations humanitaires pour régler ces problèmes. Le Bureau s'emploie à signaler ces faits le plus rapidement possible et à recueillir les éléments de preuve nécessaires pour aider les autorités à prendre les mesures voulues. De leur côté, certains responsables locaux tentent de remédier à ces violations, surtout lorsque des milices de clan sont impliquées.

13. Malgré les engagements importants pris par le Gouvernement fédéral somalien et certaines régions, comme le Galmudug, le HirChébéli, le Puntland et le Sud-Ouest, les organisations humanitaires et la population civile continuent de rencontrer de graves difficultés routières dans 42 districts du sud et du centre et à Bari (Puntland). Des actes d'extorsion et d'autres formes de violations sont fréquemment commis aux nombreux points de contrôles illégaux tenus par des éléments armés affiliés ou non à l'État. Des violations similaires continuent d'être signalées aux points de contrôle autorisés sur les grandes voies d'accès dans le sud et le centre du pays, les routes Mogadiscio-Afgooye-Baidoa, Mogadiscio-Balcad-Jawhar et Cadaado-Galkacyo étant les plus gravement touchées. Plusieurs opérations ont été entreprises pour éliminer les points de contrôle non autorisés sur certains itinéraires, notamment sur les routes Mogadiscio-Afgooye-Wanlaweyne, Mogadiscio-Balcad-Jawhar, Galkacyo-Cadaado-Dhuusamarreeb et Garoowe-Boosaaso, mais les acteurs armés ont changé de tactique et créé des points de contrôle non statiques. Les organisations humanitaires continuent d'insister auprès des autorités pour qu'elles aillent au-delà des engagements pris, renforcent les mesures mises en place en 2017 et garantissent, à titre prioritaire, la sécurité des grands axes de ravitaillement.

14. Par ailleurs, le siège imposé par les Chabab devant certaines villes tenues par le Gouvernement dans le HirChébéli, le Sud-Ouest et le Djoubaland continue d'entraver le transport des fournitures humanitaires et des marchandises. Un siège contraignant est maintenu devant Houdour et Wajed dans la région de Bakool, Dinsor dans la région de Bay, Buulobarde dans la région de Hiraan et Marka dans le Bas-Chébéli. À Buulobarde, Houdour et Wajed, les militants des Chabab continuent de s'attaquer aux conducteurs de charrette à âne qui tentent de faire entrer des fournitures essentielles dans les villes en passant par des pistes. Ils confisquent ou détruisent souvent les fournitures et s'en prennent également aux transporteurs (amendes, agression physique ou meurtre). Ainsi, en juin, les Chabab ont attaqué 13 camions qui revenaient à Beledweyne depuis la ville assiégée de Houdour, où ils avaient acheminé des fournitures, brûlant 11 véhicules et faisant au moins 7 morts. En mars, ils avaient déjà brûlé 9 charrettes à âne qui transportaient des articles alimentaires à Gedo (Djoubaland), mais les 7 conducteurs avaient réussi à s'enfuir. Ces actes sont monnaie courante dans les régions touchées.

15. Les organisations humanitaires continuent d'utiliser la voie aérienne pour porter de l'aide aux villes assiégées, comme Buulobarde dans la région de Hiraan (HirChébéli), Dinsor dans la région de Bay, Wajed et Houdour dans la région de Bakool (Sud-Ouest) et Garbahaarrey dans la région de Gedo (Djoubaland). Depuis 2014, les organisations humanitaires ne peuvent accéder à Buulobarde que par la voie aérienne en raison du blocus implacable instauré par les Chabab. Ceux-ci posent fréquemment des engins explosifs improvisés sur la piste d'atterrissage, qui n'est pas protégée 24 heures sur 24. Les forces de sécurité ne mènent une opération de nettoyage que lorsque des arrivées de vols sont attendues, et des dispositifs de sécurité permanents sont nécessaires à l'aéroport. Le 15 janvier, un engin explosif improvisé a éclaté à l'aérodrome, posant un réel danger pour les passagers. Il s'agissait du troisième fait de ce type survenu au cours d'une courte période. Des engins explosifs improvisés continuent d'être découverts fréquemment à l'aérodrome, ce qui suscite des inquiétudes quant à la sécurité des voyageurs, y compris des agents humanitaires et des civils.

16. Les Chabab continuent également d'entretenir un climat d'insécurité sur les voies d'accès Jawhar-Mogadiscio et Mogadiscio-Afgooye-Marka en organisant des attaques à l'engin explosif improvisé et en forçant les véhicules à emprunter ces voies pour leur faire payer des taxes. Les camions qui empruntent les principaux axes de ravitaillement dans la région de Hiraan continuent de subir les attaques des Chabab, situation qui dure depuis longtemps, le groupe ayant imposé un blocus économique sur les villes contrôlées par le Gouvernement. La circulation sur la route Mogadiscio-Afgooye-Baidoa est toujours très difficile en raison des exigences et extorsions croissantes imposées par les groupes armés affiliés à l'État, les milices de clan, les groupes criminels et les Chabab. Selon les collectivités locales, les Chabab font payer des montants de plus en plus élevés sur certains tronçons des routes Mogadiscio-Baidoa et Mogadiscio-Jawhar. Depuis la mi-juin 2018, tous les conducteurs de Toyota Noah empruntant la route Balcad-Afgooye doivent payer des frais d'enregistrement de 100 dollars des États-Unis par véhicule et un péage quotidien de 3 dollars. Ces véhicules assurent des services de navette rapide entre les villes et les villages et sont très utilisés par la population. Pour faire respecter leur directive, les Chabab ont établi un poste de contrôle à Darussalam près du village de Ratiweyne, dans le district de Dayniili. En outre, des points de contrôle illégaux continuent d'être mis en place de temps à autre sur les voies d'accès de la région de Galmudug par des groupes armés associés à l'État, ainsi que par des milices de clan et des bandes criminelles.

17. Dans tout le sud et le centre du pays, les civils doivent payer toutes sortes de taxes aux Chabab, ce qui pousse nombre d'entre eux au déplacement, cause la perte d'avoirs productifs et les rend encore plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. À

Marka, dans la région du Bas-Chébéli, des taxes sont imposées sur les charrettes à âne qui arrivent ou repartent avec des produits de base. Dans beaucoup de secteurs, les commerçants sont soumis à présent à une double taxation imposée par les Chabab et le Gouvernement, ce qui rend les petits commerces peu rentables et fait monter les prix pour les consommateurs. Durant la saison *gu* de 2018, dans les régions agricoles, les cultivateurs auraient été obligés de payer des taxes aux Chabab pour pouvoir s'occuper de leurs champs après des pluies propices, tandis que dans certains secteurs de Galmudug, notamment dans les districts de Ceel Buur, de Ceeldheere et de Xarardheere, les Chabab ont renforcé la taxation, réclamant argent et bétail comme zakat ou contribution volontaire au djihad. Ainsi, dans le village de Booshol, dans le district de Dinsoor (région de Bay, dans le Sud-Ouest), les agriculteurs doivent payer 30 dollars pour pouvoir cultiver leur ferme, ce qui a amené plusieurs familles qui n'avaient pas les moyens de payer à s'en aller aux camps de déplacés de Baidoa. À Wajed, dans la région de Bakool (Sud-Ouest), les déplacés se disent toujours inquiets de devoir affronter les exigences excessives et les harcèlements des Chabab lorsqu'ils essaient de cultiver leurs terres à l'extérieur de la ville. Il convient de noter que certains déplacés ont dû renoncer aux activités agricoles à cause des taxes prélevées par les Chabab et que ceux qui n'ont pas les moyens de payer doivent accepter que leurs enfants soient recrutés par le groupe.

18. Les campagnes musclées de recrutement forcé d'enfants menées dans certains secteurs du sud et du centre du pays et dans certaines zones de la région de Bari (Puntland) continuent de provoquer des déplacements de civils, qui viennent renforcer le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire. Selon l'équipe spéciale de surveillance et d'information, de janvier à juillet 2018, 1 568 enfants (dont 43 filles) ont été recrutés et employés par les forces et groupes armés en Somalie, dont 80 % par les Chabab. Durant la même période, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires ont assuré la protection de 817 enfants (dont 96 filles) qui s'étaient libérés du joug des Chabab ou qui avaient été délivrés par les forces armées dans différents secteurs de la Somalie.

19. Les Chabab continuent de prendre le contrôle des villes une fois que les forces armées nationales somaliennes et d'autres forces associées au Gouvernement sont parties, ce qui perturbe les opérations humanitaires et, dans certains cas, entraîne la suspension complète des programmes. En 2018, selon les informations reçues, ils ont ainsi pris le contrôle, parfois temporairement, de villes et de villages dans certains secteurs du HirChébéli, du Sud-Ouest, du Djoubaland et du Puntland. La réaction de la population varie d'une ville capturée à l'autre. Dans certains secteurs, les Chabab se livrent à des représailles sur les civils qu'ils considèrent comme partisans ou collaborateurs du Gouvernement ; dans d'autres, ils se contentent de haranguer la population. Ainsi, en juin, les militants des Chabab ont pris le contrôle de la ville de Baxdo (région de Galmudug) pendant plusieurs heures, haranguant la population sans lui faire de mal, et en juillet, ils ont capturé temporairement le village de Caad et les zones environnantes, où ils ont mis le feu à des maisons, détruit plusieurs puits peu profonds et confisqué le bétail des éleveurs accusés d'avoir riposté. Ils ont également établi un siège devant le village et bloqué les livraisons de fournitures médicales et de marchandises, y compris de vivres et de combustibles. En juillet également, ils ont mené des représailles contre des membres du clan Xawaadley dans certains secteurs de Hiraan et du Bas-Chébéli en les dépouillant de tout leur bétail, et détruit à l'engin explosif improvisé le pont principal de Qoryooley, dans le district de Marka (région du Bas-Chébéli).

20. Le conflit entre le Somaliland et le Puntland, qui se disputent le contrôle de certains secteurs de Sool et de Sanaag, s'est de nouveau aggravé durant le premier trimestre de 2018, des combats ayant éclaté aux alentours de Tukaraq dans la région de Sool. Les tensions demeurent vives à ce jour, bien que des efforts soient en cours

pour sortir la situation de l'impasse. Tous les efforts de médiation externes, notamment ceux déployés par l'ONU, ont échoué ; chaque partie campe sur sa position, posant des conditions préalables à l'engagement de négociations qui sont inacceptables pour l'autre. Les responsables politiques des deux côtés ne cessent d'attiser le conflit par des déclarations incendiaires, et aussi bien le Puntland que le Somaliland continuent de mobiliser et d'amasser des troupes le long de la ligne de front. L'exacerbation des tensions et les préparatifs fiévreux menés par les deux parties montrent que la situation risque de dégénérer en véritable conflit armé.

21. Les conflits entre les clans demeurent un grave problème, en particulier dans les régions de Hiraan, de Galmudug, du Bas-Chébéli, du Moyen-Chébéli et de Sool, où ils coûtent des vies, détruisent des moyens de subsistance et déplacent des familles. Les programmes humanitaires doivent souvent être suspendus dans les localités touchées jusqu'à ce que le conflit se résolve. Il arrive que des agents humanitaires locaux appartenant aux clans belligérants soient attaqués et pris dans le conflit. Les affrontements claniques sont observés surtout dans les zones où résident des communautés pastorales, qui se disputent les maigres ressources comme l'eau et les pâturages, ou dans celles où des agriculteurs s'affrontent aux nomades ou se disputent des terres agricoles. Galguduud et Hiraan sont encore les régions les plus touchées par des conflits prolongés entre clans, la plupart des accrochages qui se produisent dans la région de Galguduud étant dus à la rigueur du milieu et à la lutte pour les ressources. Durant le deuxième trimestre de 2018, les affrontements entre clans se sont multipliés dans la région de Sanaag en raison de la reprise des combats dans le district de Ceel Afweyn. La région de Hiraan, en particulier le district de Beledweyne, est également le théâtre de plusieurs différends entre clans. Bien que les notables des clans et les autorités continuent de privilégier la négociation, les litiges se règlent encore par le paiement du prix du sang. Même quand les efforts de réconciliation ont été fructueux, les conflits peuvent se rallumer rapidement à la moindre provocation, réelle ou imaginaire. Par conséquent, les organisations humanitaires œuvrant dans ces zones doivent se tenir informées de tous les problèmes susceptibles de provoquer des conflits entre clans, problèmes qui se sont peut-être produits des mois et des années auparavant, pour ne pas être prises dans le cycle de vengeance.

22. Les parties au conflit ont bloqué les services de télécommunication, en ordonnant aux prestataires de ne plus assurer les services ou en attaquant, détruisant ou endommageant les installations. Ces perturbations ont compromis certains programmes humanitaires, notamment la distribution de l'aide pécuniaire et la surveillance à distance par les centres d'appels. En juillet, le meurtre de deux agents de l'entreprise de télécommunications Hormuud et la destruction de l'immeuble et de l'antenne de celle-ci à Ceel Waaq, dans la région de Gedo, ont entraîné la coupure de tous les services de télécommunications, y compris les services d'Internet et de téléphonie, interrompant les programmes d'aide. C'était la troisième fois depuis le début de l'année qu'une antenne de Hormuud était détruite par des forces de sécurité kényanes n'appartenant pas à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ces forces ont déjà été accusées d'avoir détruit des installations de Hormuud à Dhamas et à Ceel Banade (Djoubaland). Les organisations humanitaires continuent d'exhorter toutes les parties au conflit à respecter les installations civiles.

23. L'expulsion forcée de déplacés des zones où ceux-ci se sont installés se produit de plus en plus souvent, ce qui réduit à néant les importants investissements faits par les partenaires humanitaires pour leur donner accès aux services de base, notamment la mise en place de points d'eau, d'installations d'assainissement et d'hygiène, de centres de soins maternels et pédiatriques et d'écoles. Durant la vague d'expulsions de décembre 2017 à Mogadiscio, environ 4 220 foyers dans 25 des 38 zones d'installation de déplacés ont été détruits, en même temps que des infrastructures comme des écoles, des installations d'alimentation en eau, d'assainissement et

d'hygiène et d'autres équipements collectifs. Depuis le début de l'année, plus de 204 000 personnes ont été déjà expulsées, ce qui correspond au nombre total de personnes expulsées en 2017. Les expulsions sont souvent effectuées à court préavis, voire sans préavis, et parfois avec la complicité d'agents de sécurité armés en uniforme recrutés par les propriétaires fonciers. En moyenne, dans toute la Somalie, plus de 155 000 personnes sont expulsées chaque année depuis 2015 et plus de 11 000 déplacés sont expulsés chaque mois. Beaucoup de ces personnes ont été expulsées plusieurs fois. Jusqu'en 2015, les expulsions massives touchaient surtout les déplacés qui occupaient les terrains et les bâtiments publics, mais ces trois dernières années, les déplacés installés sur des terrains privés sont de plus en plus expulsés de force.

24. Les parties au conflit continuent de mener des frappes aériennes dans certains secteurs du Djoubaland, du Sud-Ouest et du Puntland. Les cibles visées sont principalement des biens et des membres des Chabab et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) qui se trouvent à l'extérieur des zones d'habitation ou dans des zones isolées contrôlées par ces groupes. Ces frappes n'ont jusqu'à présent pas eu d'effets directs sur les opérations humanitaires, mais elles posent néanmoins des risques pour les organisations œuvrant dans les régions touchées, en particulier pour les véhicules qui transportent des fournitures et du personnel, en cas d'erreur de cible. Durant les premier et deuxième trimestres de 2018, l'Office of Foreign Disaster Assistance de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a demandé de nouveau aux organisations humanitaires de communiquer des données aux fins de la coordination des opérations, ce qui laisse entrevoir une intensification possible des frappes aériennes. Comme effet secondaire, les attaques aériennes auraient rendu les Chabab plus méfiants à l'égard des organisations humanitaires, soupçonnées de collecter des données utiles aux frappes.

25. Le 2 septembre 2018, le Gouvernement fédéral somalien a demandé officiellement par lettre aux ONG internationales de réinstaller leur direction en Somalie avant la fin de 2018, en prévenant que si elles ne se pliaient pas à cette demande avant janvier 2019, l'autorisation d'opérer dans le pays leur serait retirée. Les organisations concernées ont répondu favorablement à la directive et sont déjà passées à l'action, en créant un comité qui doit faciliter le processus et s'occuper des implications de la directive. Elles ont également redemandé au Gouvernement fédéral somalien et aux administrations régionales de mettre en place rapidement un cadre réglementaire centralisé, initiative qui a été lancée il y a trois ans. Faute d'un tel cadre, les organisations humanitaires continuent de subir des exactions, comme la taxation arbitraire, l'intervention des autorités dans la passation de marchés avec les fournisseurs et les prestataires de services et l'immixtion dans le recrutement du personnel, notamment l'examen des candidatures, les entretiens, la sélection et la vérification des qualifications. Il s'ensuit des interruptions d'activités, des retards, des intrusions dans les installations humanitaires, des arrestations, des détentions et des expulsions d'agents humanitaires, et de temps à autre la suspension des programmes. Durant les huit premiers mois de 2018, une centaine de faits de ce type ont été signalés, dont l'arrestation et la détention provisoire de 12 agents humanitaires et l'expulsion de deux autres pour infraction présumée. À titre de comparaison, on notera qu'en 2017, 22 agents humanitaires avaient été arrêtés et maintenus en détention provisoire, et que 9 autres, dont 3 personnes recrutées sur le plan international et 6 Somaliens, avaient été expulsés par les autorités.

## **Mesures d'atténuation des risques**

26. L'Organisation et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent de mettre en place des mesures renforcées de gestion des risques et de contrôle pour garantir la pleine application du principe de responsabilité dans

l'exécution des activités humanitaires et l'utilisation des fonds qui y sont affectés dans l'environnement opérationnel difficile de la Somalie.

27. Le Groupe de la gestion des risques appuie le système des Nations Unies, d'autres organismes de développement et d'aide humanitaire, le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales en assurant les services suivants : aide à la mise au point de normes communes de gestion des risques et de diligence raisonnable et promotion de leur adoption ; fourniture de conseils en matière de gestion des risques ; formation à la gestion des risques (en ligne et en présentiel) ; diffusion et gestion de l'information ; maintenance et amélioration du Système de gestion des informations relatives aux fournisseurs, appui aux fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et au fonds du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie ; utilisation des mécanismes du pays et des évaluations et analyses des risques concernant les partenaires existants et potentiels. Tous les outils, mesures et méthodes d'atténuation des risques mis en place et toutes les recommandations formulées ont pour objet d'aider les organismes à atténuer les risques décelés ou à y remédier, qu'il s'agisse de risques fiduciaires, de risques de fraude ou de risques liés aux programmes, à l'intégrité et à la réputation. Le Groupe continue d'appuyer le Bureau des services de contrôle interne et les bureaux d'audit et d'investigation de divers organismes des Nations Unies selon que de besoin, par l'entremise de son équipe de suivi et d'analyse des risques. Il continue d'établir des partenariats avec l'Organisation, le Gouvernement somalien, les ONG, les donateurs, les services de maintien de l'ordre et d'autres organismes de développement et d'aide humanitaire et à renforcer ceux existants.

28. Au 31 août 2018, la base de données du Système de gestion des informations relatives aux fournisseurs contenait des informations réunies par le Groupe de la gestion des risques et 15 organismes des Nations Unies sur plus de 4 060 entrepreneurs et fournisseurs de l'Organisation en Somalie. La valeur des contrats correspondants est d'environ 5,1 milliards de dollars. La base de données est régulièrement mise à jour afin de tenir compte des nouvelles inscriptions sur les listes d'entités faisant l'objet de sanctions imposées par le Conseil de sécurité, sur la liste des entités exclues de la Banque mondiale et dans le fichier des personnes recherchées par l'Organisation internationale de police criminelle en Somalie. Les personnes et organisations visées dans les rapports sur la Somalie du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée y sont ajoutées au fur et à mesure des besoins. Le Groupe de la gestion des risques fournit également des analyses de risques et des mises à jour à l'ONU, à la Banque mondiale et aux fonds d'affectation spéciale de la Banque africaine de développement (fonds du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie) à l'appui de la mise en œuvre du Plan national de développement. Au cours de la période visée par le présent rapport, les fonds versés par les donateurs qui ont transité par les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sont passés de 2 millions de dollars à 11 millions de dollars.

### **Incidence des paragraphes 32 et 33 de la résolution 2385 (2017)**

29. Le paragraphe 33 de la résolution 2385 (2017) du Conseil de sécurité dispose que jusqu'au 15 novembre 2018, les mesures imposées aux États Membres au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) ne s'appliquent pas aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin d'urgence. Bien que les organisations interrogées au cours de la période considérée n'aient pas fait d'observations concernant les effets des paragraphes 32 et 33 de la résolution 2385 (2017) sur leur aptitude à mettre en œuvre des programmes, le non-renouvellement de la dérogation pour raison humanitaire aurait pour effet de retarder l'acheminement de l'aide dans

les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques, ce qui mettrait en péril l'existence des populations touchées et leurs moyens de subsistance et les exposerait à la souffrance.

## **Conclusions**

30. Après près de trois décennies de troubles, la Somalie se trouve actuellement placée sur une trajectoire positive de paix et de stabilité. Lorsqu'un nouveau risque de famine est apparu au début de 2017, les donateurs et les organismes humanitaires en mesure de le faire ont agi rapidement pour intensifier leur intervention humanitaire et sauver des vies. La vaste mobilisation reflète une solidarité internationale prompt et sans précédent, conforme aux engagements pris dans le cadre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire conclu lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016. Elle est également à la mesure des efforts persistants que font les organisations humanitaires pour atteindre les personnes dans le besoin, y compris dans des zones d'insécurité, sauver des vies et prévenir la perte de moyens de subsistance. Bien qu'on ait pu jusqu'ici éviter une famine de grande ampleur, certaines communautés des zones les plus difficiles d'accès du sud et du centre de la Somalie continuent d'être menacées et il faudra un surcroît d'efforts pour éviter que les zones les plus vulnérables ne sombre dans la famine dans les mois à venir.

31. Les organisations humanitaires actives en Somalie continuent à concilier soucis de sécurité et nécessité de fournir des services efficaces en vertu du principe consistant à rester, protéger et agir. Les partenaires humanitaires continuent également de s'attacher à élargir l'accès là où les besoins se font le plus sentir, malgré de graves problèmes de sécurité. Ces efforts exigent un financement souple et rapide pour aider efficacement des millions de Somaliens.

32. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence invite le Conseil de sécurité à reconduire la dérogation pour raison humanitaire prévue au paragraphe 33 de la résolution [2385 \(2017\)](#).